

La réglementation nationale et européenne (directive cadre sur l'eau) établit le cadre d'une **gestion équilibrée et d'une planification intégrée à l'échelle de bassins hydrographiques** pour protéger durablement la ressource en eau. Elle s'appuie sur des outils transversaux à plusieurs thématiques (économiques, aménagement du territoire, environnement, santé, etc.).

Quels outils en région Île-de-France ?

Les **schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)** et les contrats territoriaux eau et climat déclinent les mesures du SDAGE sur un bassin ou sous bassin versant hydrographique, en précisant les enjeux spécifiques à chaque territoire. Leur périmètre dépasse souvent les limites administratives départementales de la région d'Île-de-France, et induit un travail en concertation avec les régions et départements limitrophes.

🔥 10 schémas d'aménagement et de gestion des eaux

Ils fixent de façon concertée des objectifs généraux d'usage, de mise en valeur et de protection de la ressource en eau, sur un bassin hydrographique. Ils se composent de deux documents de portées juridiques différentes :

- le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) est opposable à l'administration, et s'impose aux décisions administratives prises dans le domaine de l'eau dans un rapport de compatibilité ;
- le règlement est opposable aux tiers, et s'impose à l'administration dans un rapport de conformité.

Ils mobilisent les différents acteurs du territoire, regroupés au sein d'une assemblée délibérante, la **commission locale de l'eau (CLE)**. Véritable noyau décisionnel, la CLE, présidée par un élu local, se compose de trois collèges :

- les collectivités territoriales (communes et regroupements, départements, régions) ;
- les usagers (agriculteurs, industriels, propriétaires fonciers, associations, etc.) ;
- l'État et ses établissements publics (DRIEE, DDT, AESN, AFB, ARS, etc.).

🔥 Des contrats territoriaux eau et climat en cours ou en projet

Outils d'intervention à l'échelle du bassin versant, ils définissent et mettent en œuvre un programme d'actions (études, travaux...). Il s'agit d'un engagement contractuel entre les partenaires concernés : agence de l'eau et collectivités locales (conseils départementaux, conseils régionaux, syndicats intercommunaux, etc.). Ils n'ont pas de portée juridique, et leur objectif essentiel est d'organiser et de faire aboutir les actions.

Le SDAGE Seine-Normandie fixe les grandes orientations de la politique de l'eau sur le bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands. Par son contenu et sa portée juridique, il est le document central du plan de gestion par grand bassin hydrographique demandé par la DCE.

Il se décline opérationnellement en plusieurs documents permettant son application sur le terrain :

- l'**état des lieux** : analyse des caractéristiques du bassin et les impacts subis par les masses d'eau ;
- le SDAGE organisé en 3 axes : les **orientations**, les **objectifs** de qualité et de quantité pour chaque masse d'eau et les **dispositions** nécessaires pour les atteindre ;
- le **programme de mesures (PDM)** : il définit les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs. Il est décliné en programme d'actions opérationnelles territorialisées (PAOT) sur 3 ans par chaque département.

Portée juridique

Les orientations et les dispositions du SDAGE sont **opposables à toutes les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau**, ainsi qu'aux documents d'urbanisme.

De nombreux documents de planification doivent, selon les cas, être rendus **compatibles, conformes** ou doivent **prendre en compte** les règles et objectifs du SDAGE et des SAGE.

Documents concernés :

- le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) ;
- les différents documents d'urbanisme (SDRIF, SCOT, PLUi, PLU, CC) ;
- le schéma régional des carrières ;
- les documents de planification pour la prévention du risque inondation (PGRI, SLGRI, PPRI, PAPI) ;
- etc.

Définitions

- **conformité** : qui doit s'accorder, être conforme ;
- **compatibilité** : qui peut s'accorder ou coexister, ne peut pas être contraire ;
- **prise en compte** : ne doit pas ignorer ni contredire.

Avancement des SAGE en Île-de-France

SAGE	Avancement	Préfet pilote	Date arrêté d'approbation du SAGE
Mauldre	Mise en œuvre - 1 ^{re} révision	78	10/08/2015
Orge-Yvette	Mise en œuvre - 1 ^{re} révision	91	2/07/2014
Yerres	Mise en œuvre - en cours de révision	77	13/10/2011
Nonette	Mise en œuvre - 1 ^{re} révision	60	15/12/2015
Nappe de Beauce	Mise en œuvre	45	11/06/2013
Petit et Grand Morin	Mise en œuvre	77	21/10/2016
Bièvre	Mise en œuvre	94	7/08/2017
Marne-Confluence	Mise en œuvre	94	2/01/2018
Croult-Enghien-Vieille Mer	Finalisation de l'élaboration	95	/
Bassée-Voulzie	Élaboration	10	/

10
schémas
d'aménagement
et de gestion des
eaux

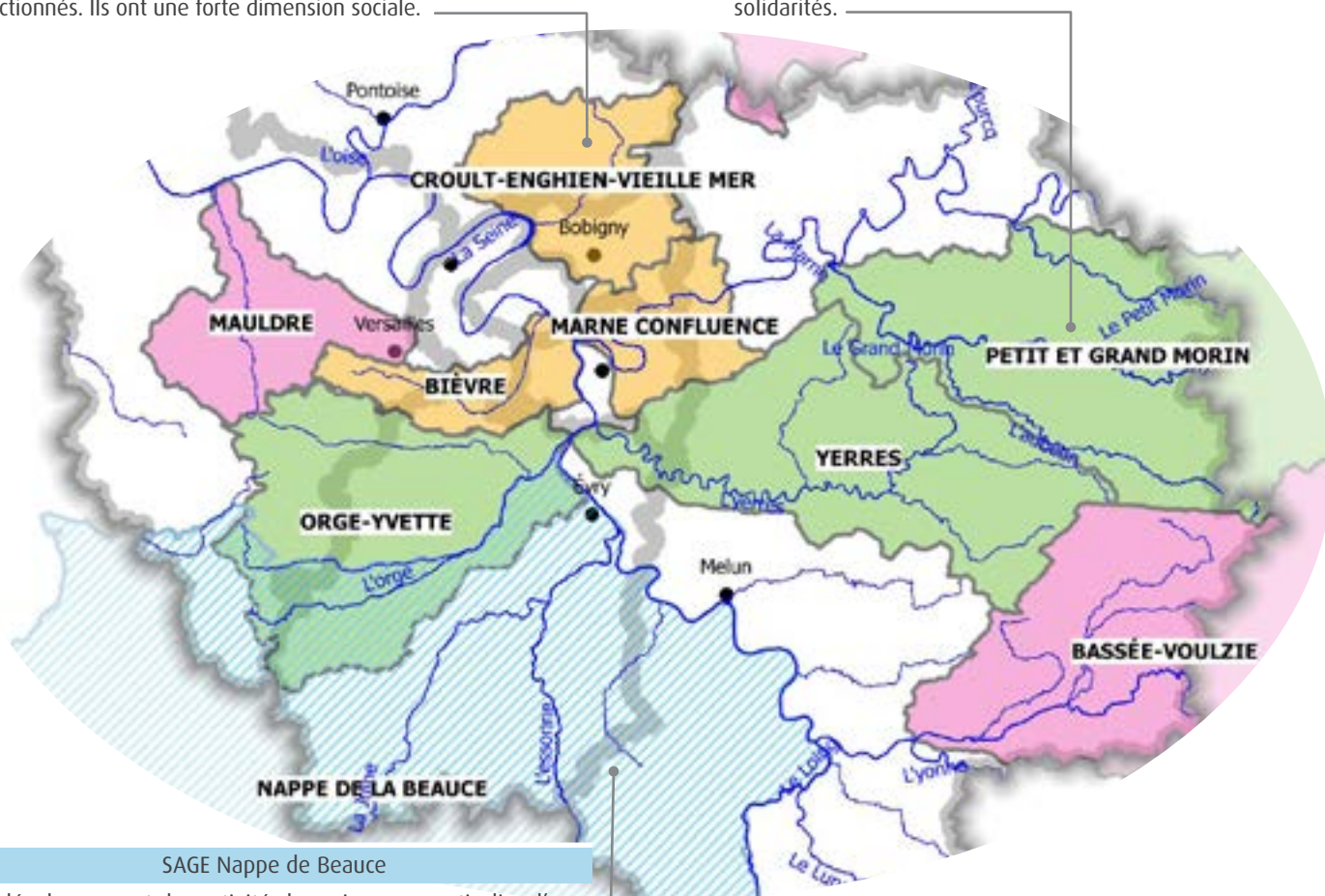
Des enjeux spécifiques à chaque territoire : exemple de quelques SAGE

SAGE Marne-Confluence, Bièvre et Croult-Enghien-Vieille Mer

Ils présentent des caractères fortement urbains, avec des cours d'eau très anthropisés, voire enterrés. Sur ces territoires persistent, au sein du tissu urbain ou sur l'amont des territoires, des espaces naturels encore relativement préservés bien que fractionnés. Ils ont une forte dimension sociale.

SAGE Yerres, Petit et Grand Morin et Orge-Yvette

Ils ont en commun une forte disparité entre l'amont du territoire, très rural et l'aval, très urbain, avec souvent pour conséquence un enjeu inondation à l'aval. Le SAGE permet d'harmoniser les actions de chacun et d'ouvrir le dialogue pour développer les solidarités.



SAGE Nappe de Beauce

Le développement des activités humaines, en particulier d'une agriculture céréalière, a introduit des modifications importantes des conditions d'équilibre de la nappe de Beauce, tant quantitatives que qualitatives. Une gestion équilibrée et globale de cette nappe est devenue une nécessité.

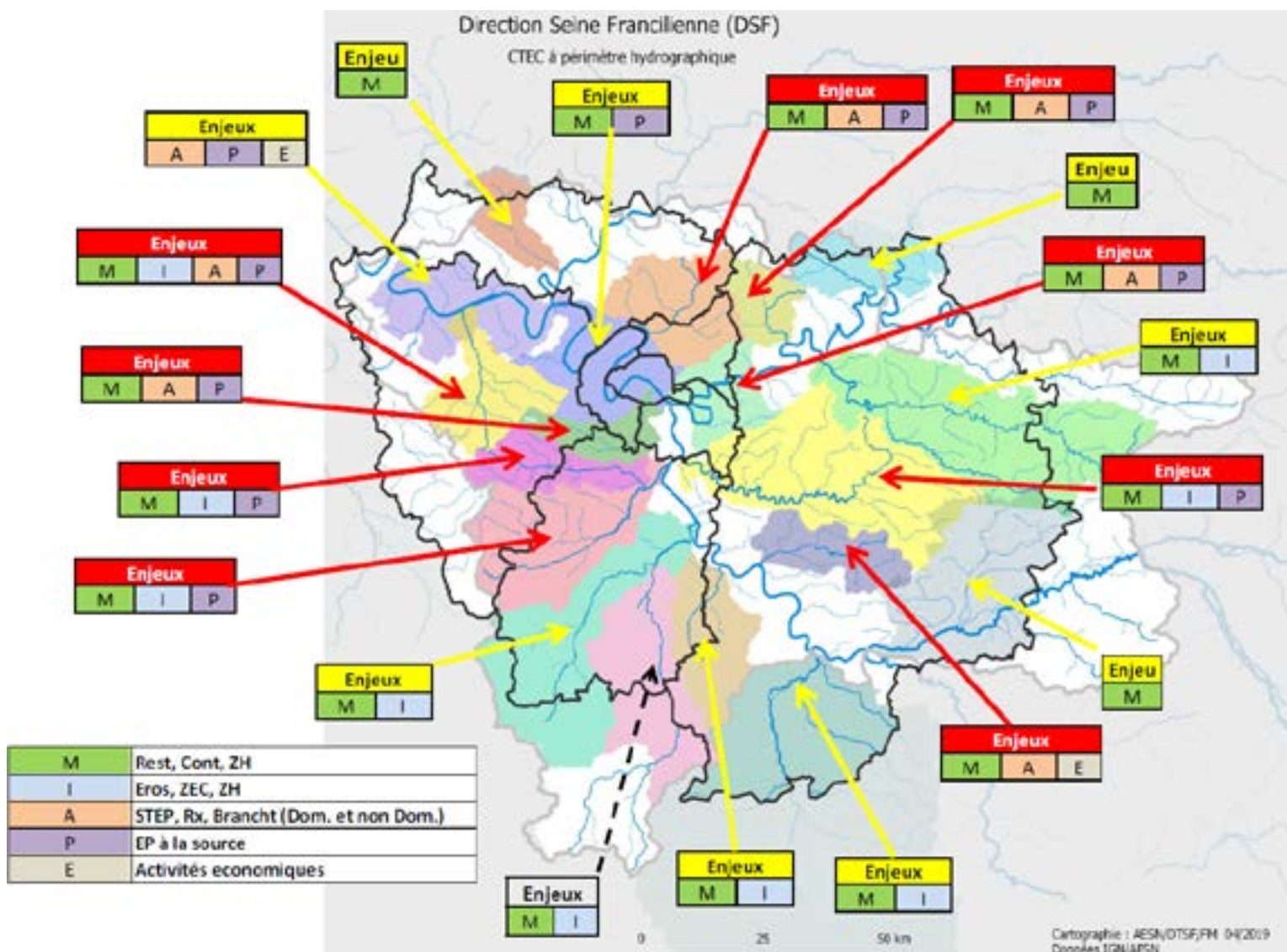
Périmètres des SAGE en Île-de-France

Les contrats

En Île-de-France, plusieurs types de contrats ont été signés entre l'AESN, les syndicats mixtes ou grands acteurs de l'eau notamment en 2019 les contrats avec :

- le SIAAP sur son territoire d'action ;
- le syndicat Marne Vive sur le territoire Marne Confluence ;
- le syndicat Mixte des bassins versants de la rivière Ecole, du ru de la Mare-aux-Evées et de leurs affluents sur son territoire d'action.

D'autres contrats sont prévus en 2020 et dans les années à venir et suivent les priorités de l'agence de l'eau selon le schéma suivant :



L'accompagnement de la gouvernance de l'eau par le service régional

🔴 Pour l'élaboration du SDAGE et du programme de mesures

Co-pilotage à l'échelle régionale et contribution en propre à l'élaboration de l'état des lieux du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et du programme de mesures (PDM) : expertises sur la qualité des masses d'eau de surface et souterraines en Île-de-France, sur les pressions exercées, etc.

🔴 Pour les SAGE

Animation régionale

- **Suivi et appui aux DDT** pour les procédures règlementaires d'élaboration et de mise en œuvre des SAGE.
- **Pilotage du groupe régional SAGE** qui rassemble les services de la DRIEE, des missions inter-services de l'eau et de la nature (Misen), de l'agence de l'eau et les animateurs de SAGE. Il constitue une plateforme d'échanges des acteurs institutionnels sur les SAGE de la région d'Île-de-France.
- **Session du 16 mai 2019** : elle a permis notamment un retour d'expérience sur la mise en œuvre des SAGE dans les documents d'urbanisme, des contrats à venir et la communication des SAGE.
- **Relais** entre le niveau national et les niveaux départemental ou territorial sur les SAGE.

Participations régulières aux CLE, bureaux et groupes de travail des SAGE, en particulier pour les SAGE en cours d'élaboration

Apport du service régional en phase d'élaboration, mobilisation des autres services en fonction des thématiques abordées (inondations, urbanisme, etc.), le respect des procédures administratives, etc.

🔴 Sur les territoires non couverts par les SAGE

- Suivi des contrats territoriaux eau et climat.
- Contributions aux porter à connaissance et évaluations environnementales sur les enjeux eau.

